

Référendum contre la loi arbitraire

Publiée dans la Feuille fédérale le 06.10.2020

Référendum contre la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal:	Commune politique:			Canton:		OUI, tenez-moi informé! (crocher)	Contrôle laisser en blanc
Nom écrire de sa propre main et si possible en majuscules	Prénom écrire de sa propre main et si possible en majuscules	Date de naissance jour/mois/année	Adresse exacte rue et numéro	Signature manuscrite			
1							
2							
3							
4							
5							

Expiration du délai référendaire: 14.01.2021

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, **doit être renvoyée rapidement** au comité référendaire:

Référendum NON , c/o JVL Suisse, Monbijoustrasse 30, 3011 Berne

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____ Signature manuscrite: _____

Date: _____ Fonction officielle: _____

Sceau:

A plier et glisser sans enveloppe dans la boîte aux lettres.

Référendum contre la loi arbitraire

La loi antiterroriste n'est pas digne d'un État de droit tel que la Suisse. Elle permet l'emprisonnement d'enfants, ne respecte pas la présomption d'innocence et viole la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que la Convention des Nations unies relatives aux droits de l'enfant.



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare



5076117
000001

DIE POST

Référendum NON
c/o JVL Suisse
Monbijoustrasse 30
3011 Berne



Plus information et listes de signatures

www.wecollect.ch/fr/projets/referendum-contre-la-loi-arbitraire